



Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

COMMUNE DE PLOUFRAGAN
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2024

Convocation du 5 juin 2024
Liste des délibérations affichée et publiée
sur internet le 17 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre, le onze juin à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

PRESENTS : Rémy MOULIN, Bruno BEUZIT, Pascal DUBRUNFAUT, Annie LABBE, Anthony DECRETON, Xavier BIZOT, Mari COURTAS, Patrick COSSON, Michel JUHEL, Annick MOISAN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pascale LABBE, Gabrielle GOUEDARD, Emmanuel LE NOA, Céline PESTEL, Séverine TRETON, Luc STRIDE, Julie LEMAIRE, Romuald LABARRE, Maxime LE CRONC, Jean-Pierre HAMON, Paul PERSONNIC, Christophe TRONET, Marie-Hélène PASCO et Martial COLLET

<u>ABSENTS</u> :	Pascale GALLERNE	(donne pouvoir à Annie LABBE)
	Maryse LAURENT	(donne pouvoir à Pascale LABBE)
	Viviane BOULIN	(donne pouvoir à Julie LEMAIRE)
	Pierre-Jean SALAUN	(donne pouvoir à Romuald LABARRE)
	Christine ORAIN-GROVALET	(donne pouvoir à Mari COURTAS)
	Pierre-Yves BRUNEL	(donne pouvoir à Marie-Ange LE FLANCHEC)
	Yann LE GUEDARD	(donne pouvoir à Luc STRIDE)
	David ROUALEN	(donne pouvoir à Céline PESTEL)

SECRETAIRE DE SEANCE : Anthony DECRETON

Membres en exercice : 33

Présents : 25

Votants : 33

FINANCES

2024-777 BUDGET SUPPLEMENTAIRE VILLE- ANNEE 2024

M. LE MAIRE rappelle que le budget supplémentaire, budget d'ajustement et de reprise des reports, intègre les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement du compte administratif de l'année passée.

Il est proposé le budget supplémentaire pour lequel le conseil municipal est invité à délibérer sur le budget Commune (*cf document annexé*).

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter la délibération suivante :

mis sur internet le 21 juin 2024

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le

ID : 022-212202154-20240611-DB202411JUI777-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **ADOpte** le budget supplémentaire de la Commune tel que décrit en annexe.

A Ploufragan, le 18 juin 2024

LE MAIRE
Rémy MOULIN



LE SECRETAIRE DE SEANCE
Anthony DECRETON

